



# Rapport d'activités

Données au 31 juillet 2023

Notre seul objectif, **soigner.**



25 août 2023

## Table des matières

Mot du Président.....	3
Introduction.....	4
Objectifs de la démarche.....	4
La participation.....	5
Établissements.....	5
Résultats.....	6
Un exercice qui soulève des questions.....	9
Conclusion.....	9

## Mot du Président



Chères, chers collègues,

À la suite des témoignages de nombreux médecins spécialistes, inquiets de leur incapacité à prodiguer des soins convenablement en raison d'une détérioration sans précédent de l'accès, autant à des ressources qu'à des plateaux techniques, la FMSQ a lancé « Objectif soigner » en janvier 2023.

Nos équipes ont, par la suite, engagé un travail important d'analyse des résultats de cette démarche. Nous souhaitons vous les partager.

Grâce à votre mobilisation, nous avons été en mesure de sensibiliser la majorité des établissements du Québec sur les besoins criants des différents départements et services. En identifiant les besoins prioritaires et en les portant à l'attention des administrations, nous avons démontré notre sincère volonté de contribuer constructivement à l'amélioration de la prestation de soin aux patients et plus généralement, à rehausser l'efficacité de notre réseau public de la santé.

Cet appel du terrain ne peut être pris à la légère. L'inquiétude des médecins spécialistes véhiculée par vos 319 lettres est préoccupante et met en lumière le délabrement du système de santé québécois. Cette situation est inacceptable. Elle compromet l'accès aux soins pour le patient, en plus de placer les médecins dans une situation souvent intenable relativement à leurs obligations professionnelles et déontologiques.

Les établissements ont l'obligation de fournir des ressources nécessaires et adéquates afin de répondre aux besoins des patients. Vos témoignages nous permettent de douter sérieusement que ce soit le cas. Vous trouverez donc ci-dessous un bilan de cette initiative « Objectif soigner » qui traduit bien toute l'ampleur de la situation. Il met aussi en lumière le travail important qui reste à faire afin d'intégrer une véritable cogestion clinico-administrative au sein du réseau de la santé québécois.

Nous allons poursuivre notre travail et utiliser ces données précieuses lors de nos représentations. On ne peut nous demander d'en faire toujours plus tout en ne nous fournissant pas les ressources nécessaires.

Je vous remercie sincèrement de votre engagement envers le réseau et vos patients.



Dr Vincent Oliva, Président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec

## Introduction

La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) a la responsabilité de représenter plus de 10 000 médecins spécialistes répartis dans ses 35 associations affiliées. Elle s'investit pour favoriser l'excellence de la médecine spécialisée au Québec et offrir des soins et des services de qualité à la population québécoise.

La transformation du réseau proposée par le ministre en mars 2022, le document *Plus humain, plus performant: Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé*, a fait réagir de nombreux médecins spécialistes. Ces derniers nous ont témoigné de leur incapacité à prodiguer des soins convenablement en raison d'une détérioration sans précédent du système de la santé, particulièrement en matière de ressources humaines et techniques qui sont intimement liées à la réalisation de leur principale mission, celle de soigner.

Les médecins spécialistes nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à leur capacité de respecter leurs obligations déontologiques exigées par le Collège des médecins du Québec (CMQ), particulièrement eu égard à leur devoir de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être des patients. Pourtant, ces obligations sont en grande partie tributaires de la capacité de l'État à mettre à leur disposition les ressources nécessaires et raisonnables à la dispensation des soins aux patients dans les établissements publics de santé du Québec.

## Objectifs de la démarche

La FMSQ a soutenu la démarche « Objectif soigner » dans l'objectif d'identifier les besoins prioritaires des équipes médicales et de les porter à l'attention des établissements afin qu'ils puissent présenter des plans d'action et de redressement au MSSS.

Ainsi, la démarche « Objectif soigner » a créé un espace de parole voué à :

- Défendre l'universalité, la qualité, la sécurité et l'accessibilité des soins, au bénéfice des patients;
- Sensibiliser les établissements pour qu'ils offrent les moyens nécessaires et raisonnables pour améliorer l'accès et la qualité des soins en médecine spécialisée;
- Outiller les établissements dans leurs représentations auprès des autorités ministérielles.

## La participation

Les discussions entourant la démarche « Objectif soigner » ont débuté en novembre 2022 et se sont améliorées dès le lancement officiel dans la première semaine de janvier 2023. L'exercice s'est décliné en six phases réparties sur une période d'environ quatre mois. Une septième phase, dite de « rappel », a été lancée en juin dernier afin d'obtenir des réponses auprès des instances de certains établissements qui n'avaient assuré aucun suivi. Les données contenues dans le présent rapport sont colligées au 31 juillet 2023.

La participation des membres des 35 associations était sur une base volontaire et s'inscrivait dans une démarche collective par service ou par département. Dans la majorité des cas, l'envoi d'une lettre était soutenu par plusieurs médecins. Cette démarche était constructive et visait l'identification des lacunes limitant la qualité des soins dispensés dans un établissement et l'élaboration de solutions afin de répondre aux besoins de chacune des régions du Québec.

**Au total, ce sont 319 lettres qui ont été envoyées à différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour favoriser une accessibilité, une efficacité et une qualité des soins accrue. Ces lettres représentent plusieurs milliers de médecins spécialistes de différents services et départements et ont permis d'attirer l'attention des administrations sur plus de 750 éléments mettant à mal la qualité des soins offerts à la population québécoise.**

## Établissements

Les établissements visés regroupaient l'ensemble des installations où la médecine spécialisée compte au moins un membre avec des privilèges de membre actif dans la spécialité concernée.

Une réponse sur le plan d'action, que les instances des établissements entendaient mettre en place afin de remédier à la situation, était requise de la part du Président directeur général et/ou du Directeur des services professionnels (PDG/DSP) des établissements. Considérant le rôle et les responsabilités dévolus au Conseil d'administration et au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), les Présidents respectifs étaient en copie conforme des envois effectués par les différents services des installations ou, le cas échéant, par le département.

Lors de la septième phase, dite de « rappel », neuf établissements ont été sollicités de nouveau, soit le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, le CISSS du Bas-Saint-Laurent, le CISSS de Chaudière-Appalaches, le CISSS de Lanaudière, le CISSS des Laurentides, le CISSS de la Montérégie-Est, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal et le CHUM.

En date du 31 juillet 2023, seuls quatre de ces neuf établissements ont donné suite à la demande de « rappel ». Ainsi, au total, 22 établissements ont transmis au moins une réponse et quatre établissements n'ont pas répondu, à savoir : le CISSS de Chaudière-Appalaches, le CISSS de Lanaudière, le CIUSSS de la Capitale-Nationale et l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval. Au total, 140 réponses sur un total de 319 lettres ont été reçues, dont 12 lors de la septième phase.

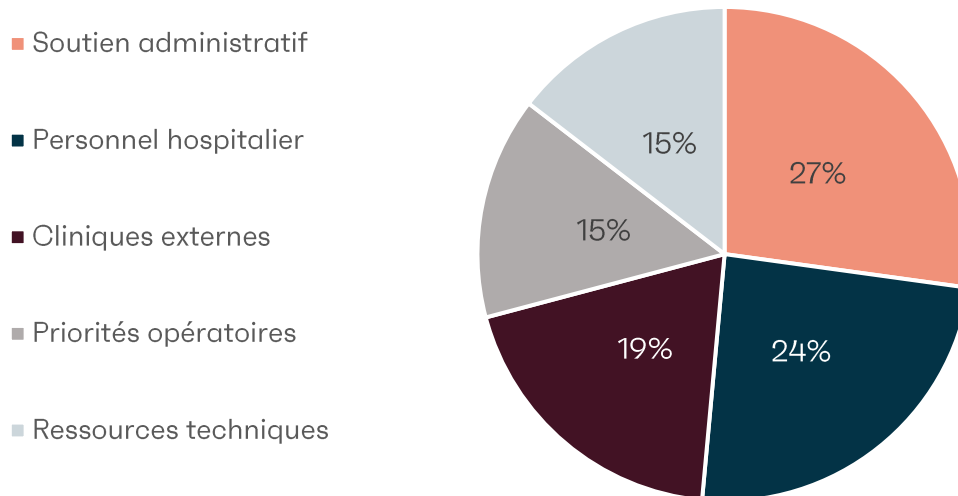
## Résultats

La FMSQ a soutenu les 35 associations dans la démarche. Chacune d'entre elles était responsable d'accompagner les membres des services et départements respectifs dans leur quête d'identifier leurs besoins prioritaires, de porter ces besoins à l'attention des administrations et d'assurer le suivi des réponses.

L'analyse des 319 lettres envoyées permet de tirer ces conclusions :

- Un peu moins de 15 % des demandes concernent la nécessité d'acquérir, de remplacer ou de mettre à niveau des équipements;
- Plus de 15 % des demandes concernent l'importance d'augmenter le nombre de priorités opératoires, de bonifier l'accès à l'endoscopie et d'améliorer la capacité hospitalière;
- Environ 20 % des demandes concernent la nécessité d'augmenter le nombre de cliniques externes et d'améliorer leur fonctionnalité, incluant la mise en œuvre d'un mécanisme de confirmation des rendez-vous, des examens et des interventions prescrits par courriels ou cellulaire;
- Près de 25 % des demandes concernent le besoin urgent de combler des postes et d'augmenter le personnel en clinique externe, notamment auprès des services diagnostics, des services de laboratoire, à l'urgence et au bloc opératoire;
- Près de 28 % des demandes concernent le besoin d'augmenter le soutien administratif, de bonifier l'accès à d'autres professionnels de la santé pour du travail interdisciplinaire et d'améliorer l'informatisation de l'établissement;

## Sujets des besoins prioritaires



Une fois les lettres envoyées, les membres des services et départements ont attendu le retour de leurs administrations. Des 140 réponses reçues des différentes administrations, près de 82% des instances ont formulé une réponse identique et générique sans égard aux besoins exprimés par les membres dans leurs lettres.

De plus, selon l'information dont nous disposons, deux administrations ne se sont pas souciées de répondre aux demandes des membres des services et départements leur ayant fait parvenir des lettres, alors que le nombre de lettres expédiées était parmi le plus élevé. Ces administrations sont celles du CISSS de Lanaudière et du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Trois administrations ont répondu dans une très faible proportion. Ces administrations sont celles du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du CISSS des Laurentides. Il est à noter que les instances du CISSS des Laurentides ont donné suite aux 21 lettres reçues par l'entremise de six réponses identiques et génériques envoyées à la suite du dernier rappel.

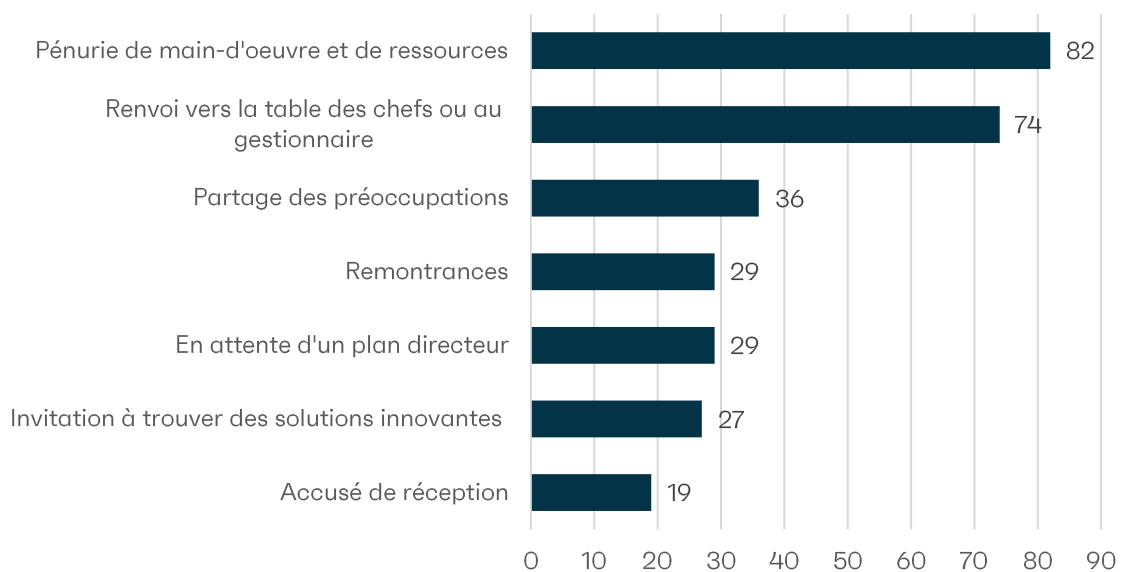
Finalement, seules trois rencontres officielles entre les instances des établissements et les chefs ont été portées à l'attention de la FMSQ.

Notons enfin que 14 des 26 établissements (54 %) ont répondu à moins de 50% des lettres expédiées par les membres des différents services/départements.

Voici l'analyse détaillée des éléments contenus dans les réponses reçues :

- Plus de 59 % des instances ont mentionné la difficulté de donner suite aux demandes tant que la pénurie de main-d'œuvre et de ressources ne sera pas résolue;
- Plus de 52 % des instances ont référé les demandes à la Table des chefs ou au gestionnaire clinico-administratif;
- Plus de 25 % des instances ont signifié partager les préoccupations soulevées par les membres des services/départements en matière de disponibilité de la main-d'œuvre, et d'optimisation des ressources techniques et informationnelles;
- Plus de 20 % des instances ont préféré faire des « remontrances » à l'égard des lettres communiquées par les médecins;
- Plus de 20 % des instances ont signifié prendre en considération le contenu des lettres reçues, mais ont mentionné être en attente d'un plan de modernisation ou d'un plan directeur;
- Plus de 19 % des instances ont invité les membres des services et départements à être à la recherche de solutions innovantes;
- Plus de 13 % des instances ont fait un accusé de réception, un remerciement et un mot d'encouragement.

### Éléments contenus dans les réponses





## Un exercice qui soulève des questions

Alors que les médecins spécialistes s'inquiètent et défendent l'universalité, l'efficacité, l'accès, la qualité et la sécurité des soins offerts aux patients, le faible taux de réponse, l'absence de réponse complète, ou une réponse sans plan d'action concret aux besoins nécessaires et raisonnables formulés par les membres des différents services et départements, demeure fortement préoccupant.

Par ailleurs, le contenu des lettres de réponse obtenues de la part des instances laisse perplexe, notamment sur la capacité des établissements à pouvoir réellement améliorer l'accessibilité et la qualité des soins à la population, mais également sur la compréhension des établissements en matière de leurs obligations envers les médecins spécialistes exerçant dans le réseau public.

En ce sens, la démarche « Objectif soigner » est une démonstration de l'importance de maintenir le rôle et les responsabilités actuels du CMDP afin qu'il demeure garant de la qualité des soins prodigués aux patients et qu'il puisse continuer de mettre à contribution son expertise au bénéfice d'une gestion de proximité.

Elle met aussi en lumière le besoin d'assurer la participation des médecins spécialistes à tous les paliers décisionnels du réseau. Au fil du temps, cette dernière a souvent été réduite. Pourtant leur contribution à la gouvernance hospitalière est fondamentale et permet une co-construction des trajectoires de soins ainsi que la mise à profit des expertises médicales et administratives des soignants et gestionnaires. Finalement, c'est la population et la qualité des soins dispensés qui bénéficient d'une gouvernance clinico-administrative respectueuse véritablement alignée sur les besoins des patients. Les médecins spécialistes peuvent ainsi être les « chiens de garde » de la qualité des soins et surtout de leur continuité.

## Conclusion

Pour la FMSQ, la transformation du réseau passe d'abord et avant tout par une reconnaissance et une valorisation par le gouvernement du Québec du rôle indispensable joué par les médecins spécialistes.

Il faut souhaiter que l'initiative « Objectif soigner » et surtout ses résultats, qui seront partagés avec les autorités du MSSS, amènent enfin ce dernier à démontrer de l'ouverture à trouver des solutions innovantes et pérennes.

Les médecins spécialistes veulent accomplir leur travail et doivent pouvoir l'effectuer dans de bonnes conditions. Le nom de cette initiative aura été choisi à dessein : l'objectif des médecins spécialistes demeure celui de soigner, soigner leurs patientes et leurs patients.